



**COMMISSION
TRANSPORTS, SÉCURITÉ & MOBILITÉ**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 26 août 2024 à 18h30
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s : M. Killian SUDAN (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
Mme Claudia COCHET
M. Federico GIACOBINO
M. Laurent PECCOUD

Exécutif : M. Éric ANSELMETTI Maire
M. Christophe BAUMBERGER Adjoint
M. François JACCARD Adjoint

Administration communale : Mme Vanessa PIRES FERNANDES Technicienne communale

Excusé-e-s : Mme Catherine ODIER

Invité-e-s : M. Dominique PECCOUD CP28
M. Laurent GAILLE CP28
M. Salim ABBACI Bureau Citec

ORDRE DU JOUR

18h30 Présentation de l'acquisition d'un véhicule pompier par la compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier

19h Présentation de la campagne de comptages et relevés de vitesse réalisée dans le village de Corsier, par M. S. Abbaci du bureau Citec

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
3. Discussion sur la présentation relative à l'acquisition d'un véhicule pompier
4. Discussion sur la présentation de la campagne de comptages et relevés de vitesse réalisée dans le village de Corsier
5. Budget 2025 de la commission
6. Motion Voie verte (renvoi par le CM)
7. Communications de l'Exécutif
8. Divers

Présentation de l'acquisition d'un véhicule pompier par la compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier

M. D. Peccoud explique que, depuis le début de l'année, la CP28 a effectué des démarches et des réflexions en prévision de son futur parc de véhicules. Actuellement, un camion du

SIS est remplacé tous les 10 ans. Dans une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, la durée de vie d'un véhicule est estimée à environ 25 ans ; au-delà, le remplacement des pièces devient extrêmement compliqué. Le camion Pionnier de la CP28 a été mis en circulation en 2002, le Ford Ranger en 2004, le Ford Transit en 2007 et le Skoda Karoq en 2021.

M. D. Peccoud et son officier auto ont également passé en revue les remorques afin de continuer à garantir la capacité opérationnelle de la CP28. La compagnie n'envisage nullement l'acquisition d'un tonne-pompe puisque, dans le cadre de CoHerAn & Co, elle peut faire appel aux compagnies d'Anières et de Collonge-Bellerive, qui disposent chacune d'un tonne-pompe. Le camion Pionnier permet de concentrer un maximum de matériel pour répondre aux premières interventions.

MM. D. Peccoud et son officier auto ont, dans un premier temps, consulté le SIS qui est un partenaire privilégié de la CP28 et qui, vu la rotation fréquente de ses véhicules, a l'expérience de ces commandes. Ils ont d'abord étudié la possibilité de racheter un véhicule du SIS d'une dizaine d'années, ceux-ci étant déjà très bien pensés pour leurs activités. Ils ont pris rendez-vous avec M. N. Schumacher, commandant du SIS, pour une première séance de travail. Ce dernier leur a présenté les différents véhicules qui pourraient potentiellement être transférés à d'autres partenaires ; finalement, ceux-ci seront reversés au bataillon de la ville de Genève. Faute de réserve d'eau, ces Pionnier ne correspondaient pas aux besoins de la CP28 qui doit se charger seule et rapidement des petits feux (poubelles, détrit, broussailles). M. N. Schumacher a confirmé la nécessité d'avoir un véhicule de ce type-là au sein de la CP28. Sans compter la difficulté de former les chauffeurs (permis spécial C1), l'OFROU ayant drastiquement durci la délivrance des permis de conduire. Une solution existe, à savoir brider ledit véhicule à 45 km/h, auquel cas un permis standard suffit. Mais brider un véhicule pour les premières interventions serait délicat, la CP28 intervenant aussi sur les communes de CoHerAn & Co. Cette solution est en revanche intéressante pour les élèves conducteurs qui pourraient rouler plus fréquemment en conduite accompagnée. Pour cette raison, il serait plus pertinent de brider l'ancien Pionnier et d'en racheter un neuf pour les premières interventions.

M. N. Schumacher a redirigé la CP28 vers son staff d'appels d'offres dans l'objectif de mutualiser une commande de véhicules. Mais le SIS a pour objectif actuel de commander des tonnes-pompes de grande capacité et quelques Pionnier, mais sans réserve d'eau. De plus, le délai pour l'obtention d'un véhicule est de 36 mois. D'où l'importance d'envisager maintenant le remplacement du Pionnier.

MM. D. Peccoud et son officier auto ont consulté deux entreprises, Rosenbauer et Feumotech, et obtenu deux offres comparables. **M. D. Peccoud** résume les caractéristiques et spécificités techniques des véhicules proposés. Le véhicule à pompe portatif CT Profile de Rosenbauer, pourrait parfaitement se substituer à la motopompe actuelle qui serait revendue à une autre compagnie. De plus, la motopompe dispose d'un moteur indépendant. L'Iveco Daily 70C18 HA8 F70C châssis double cabine 4x2 de Feumotech correspondrait moins aux besoins de la CP28, notamment compte tenu de l'exiguïté de la seconde cabine. Une pompe fixe est en revanche prévue.

Rosenbauer propose un dernier véhicule issu d'une commande allemande effectuée en 2023 qui serait livrable en 6 mois. Pour Feumotech, le délai serait de 36 mois. À offres comparables, le véhicule à pompe portatif CT Profile de Rosenbauer est 30 % moins cher (750 l, soit un poids inférieur à 7,5 t).

En ce qui concerne les questions techniques, les commissaires s'en remettent à l'avis de l'état-major.

En conclusion, **M. D. Peccoud** indique que la CP28 compte 7 chauffeurs C1 dans ses rangs, et 4 en formation (12 recommandés par l'OCPPAM). Il est donc extrêmement important pour la compagnie de continuer à former des chauffeurs. En bridant l'ancien Pionnier, la CP28 se garantira également, pendant un certain nombre d'années, une plus grande capacité

d'intervention grâce au véhicule auto-école.

Les dimensions des deux véhicules correspondraient au local du feu actuel. Ceux-ci seraient livrés sans matériel (mais adaptés au matériel actuel de la CP28).

M. D. Peccoud répond à quelques questions techniques de la commission qui se déplace ensuite jusqu'au local de la CP28 afin d'examiner in situ le véhicule à pompe portatif CT Profile de Rosenbauer.

La séance est suspendue.

Présentation de la campagne de comptages et relevés de vitesse réalisée dans le village de Corsier, par M. S. Abbaci du bureau Citec

La présentation de **M. S. Abbaci** était à disposition sur CMNet. Celui-ci explique que des comptages ont été effectués à intervalles réguliers sur l'ensemble des routes communales en juin 2024 (cf. carte « localisation des comptages »), les routes d'Hermance et de Thonon n'étant pas sous la responsabilité de Corsier. Le volume et la structure du trafic ont été évalués, les vitesses relevées, ceci dans les deux directions.

Selon le plan de charge de trafic quotidien moyen, la route du Lac et la route de l'Église (réseau secondaire) enregistrent entre 2'500 et 3'000 véhicules/jour. Les dessertes de quartier ne dépassent pas 800 véhicules/jour. Ces petites routes accueillent donc peu de trafic de transit. Celui-ci, qui est assez faible, emprunte essentiellement le réseau secondaire. Le trafic est cohérent par rapport à la taille de la commune et avec la hiérarchie du réseau. Le compteur du chemin Neuf était installé devant la poste.

Un élu est étonné par les 610 véhicules/jour sur le chemin Neuf.

M. S. Abbaci explique qu'il s'agissait des charges de 2019 (fig. 2). Celui-ci est passé à 1'850 véhicules/jour (fig. 3). Il y a eu une augmentation sur les routes du Lac et de l'Église. Il faut néanmoins pondérer ce chiffre car, pendant les comptages, l'accès à la route de Corsier (tourner à gauche) était fermé, ce qui a généré un report du trafic.

Sur une question d'**un commissaire**, **M. S. Abbaci** précise que le compteur différencie tous les types de véhicules. Peu de poids lourds transitent dans le village, hormis les bus G. 385 vélos circulent quotidiennement sur le chemin des Bûchilles.

Une élue ne comprend pas comment il peut y avoir 90 camions sur le chemin Neuf, et 160 sur la route de l'Église.

Son préopinant se demande s'il ne s'agit pas de dysfonctionnements liés au compteur du chemin Neuf, qui a dû être reposé plusieurs fois.

M. S. Abbaci explique que les compteurs qui ont été décrochés ont été réinstallés plus longtemps. D'où, peut-être, ces différences. Mais les pourcentages des poids lourds ne sont pas si élevés par rapport aux autres véhicules.

En étudiant la synthèse des vitesses réglementaires et pratiquées, on observe que sur la plupart des chemins et routes, les vitesses moyennes respectent les vitesses réglementaires. Les dépassements les plus importants (15 % des véhicules) sont constatés en haut de la route du Lac (compteur posé au droit de l'entrée de la zone 30 km/h) et sur le chemin du Port. Globalement, les vitesses réglementaires sont assez bien respectées. Par exemple sur le chemin Neuf en direction de la route du Lac, le pourcentage des véhicules en excès de vitesse se stabilise en journée autour de 22 % (vitesses en dessous de 40 km/h, 1 % entre 40 et 50 km/h). 85 % des véhicules roulent en dessous de 32 km/h.

Les véhicules accélèrent à hauteur du compteur route du Lac 1, puis ralentissent à 32 km/h avant le compteur suivant.

Le bureau Citec juge ces résultats encourageants ; la charge de trafic et la part de poids lourds sont cohérentes avec les communes alentour. De plus, hormis sur la route du Lac et le chemin du Port, les excès de vitesse sont faibles.

Un commissaire, qui fait le ratio avec les routes d'Hermance et de Thonon, constate qu'un cinquième des véhicules passent tout de même par la route de l'Église, ce qui lui paraît énorme. Il serait curieux de connaître les charges de trafic au centre d'Anières.

À l'unanimité (6 voix), la commission sollicite une analyse comparative avec Anières et Collonge-Bellerive.

Une élue rappelle que les axes routiers et infrastructures de ces communes ne sont pas comparables avec Corsier. Il faudrait comparer ce qui est comparable.

Un commissaire ajoute que les travaux sur la route de Corsier ont engendré des reports de trafic pendant la période de comptage.

Cet outil sera très utile à la commission pour le projet de centralité villageoise, constate **un troisième**.

Un autre élu demande si un comptage à la route de Corsier est prévu.

Pas pour l'instant, répond **M. S. Abbaci**.

Mme V. Pires Fernandes précise que l'Exécutif a décidé de réaliser, dès maintenant, des comptages réguliers (au minimum une fois par année, aux mêmes périodes) afin d'avoir des éléments de comparaison au fil des ans.

Un commissaire souhaiterait connaître le coût de ces comptages.

Environ Fr. 15'000.- pour les 13 postes, répond **Mme V. Pires Fernandes**.

Son préopinant demande quelles seraient les préconisations du bureau Citec concernant les dépassements de vitesse à la route du Lac. La pose des barrières au chemin des Bûchilles semble avoir des effets positifs et les habitants en sont très contents.

M. S. Abbaci constate que les véhicules ralentissent dès le carrefour suivant. Ces excès de vitesse posent-ils des problèmes de nuisances sonores ou sont-ils accidentogènes ? Il y aurait peut-être plus des mesures à prendre sur le chemin du Port.

L'élu rappelle que beaucoup d'enfants empruntent le tronçon de la route du Lac entre la mairie et la fontaine.

M. S. Abbaci explique qu'avant d'étendre la zone de rencontre à la route du Lac, la commune devra attendre l'évolution des TPG.

Mme V. Pires Fernandes ajoute qu'il faudra impérativement planifier la réfection de toute la structure de la route (travaux lourds) dans le secteur chemin Neuf/route de l'Église. La commune en profitera pour refaire aussi les canalisations. Selon le plan directeur des chemins pour piétons d'Anières, le TGM sur la rue Centrale (de la route d'Hermance à la route de l'Hospice) est de 8'185 véhicules/jour. Il est de 3'130 sur la route de l'Hospice, et de 2'405 sur la route de Chevrens.

M. S. Abbaci est libéré.

Départ de M. S. Abbaci.

Mme V. Pires Fernandes présente brièvement d'autres TGM du PDCom d'Anières, qui sont plus élevés que ceux de Corsier.

Le TGM du chemin des Ambys serait de 800 véhicules/jour, constate **un élu**.

Mme V. Pires Fernandes souligne que ces informations doivent être considérées comme des ordres de grandeur. Citec établira un petit comparatif.

Un autre commissaire constate qu'en fonction des heures, le trafic n'est pas le même. D'où l'intérêt de mettre en place une circulation alternée selon certains horaires.

Une comparaison des données après la réalisation de la centralité villageoise permettra d'en déterminer les effets, rappelle **un troisième élu**. Car même si le bureau Citec juge la

situation normale, celle-ci ne le satisfait pas.

Une commissaire rejoint son préopinant. Indépendamment des chiffres, la commune doit s'attacher à son ambition d'une centralité villageoise sécurisée en tenant compte du passage des bus.

Mme V. Pires Fernandes estime que la commune, avec son projet de zone de rencontre où le bus ne passera pas, va dans la bonne direction. Pour le reste de la boucle, les réflexions débutent à peine. À terme, la commune parviendra au même résultat.

Un élu relève que l'augmentation du trafic est malheureusement une évolution naturelle pour tous les villages. Par chance, Corsier ne connaît pas de gros pics. Il faudrait se concentrer sur les mesures mises en place jusque-là (zone de rencontre, aménagements sur les routes du Port et d'Hermance, etc.).

Ces aménagements permettront d'endiguer une future évolution défavorable, complète **un élu**.

Une commissaire pense que le plus important est effectivement d'éviter que la situation se péjore au fil des années.

Un autre élu souligne que leur devoir est d'accompagner cette évolution, bien que ces chiffres ne le rassurent pas.

L'étude de Citec n'a pas fait changer d'avis **un dernier commissaire** concernant tout le travail fait sur la centralité villageoise.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité (6 oui).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

Deux élus proposent chacun une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité (6 oui).

3. Discussion sur la présentation relative à l'acquisition d'un véhicule pompier

Une commissaire a une totale confiance en la CP28 qui doit évoluer dans le bon sens aussi en termes de matériel, et la soutient. Elle est tout à fait favorable aux propositions et souhaits de l'état-major.

Son préopinant a été rassuré par la présentation d'une vision à moyen/long terme. La réflexion a été plus loin que les besoins immédiats de la CP28.

Un autre commissaire abonde dans son sens. L'état-major a été raisonnable par rapport aux besoins de la compagnie.

Un quatrième élu a trouvé pertinentes leurs réflexions et recherches. Et la possibilité de brider le Pionnier pour les élèves conducteurs est très intéressante.

Une commissaire a également été convaincue par rapport à la sécurité des sapeurs-pompiers, qui est un très bon point.

Le dernier élu relève qu'un véhicule de série est actuellement disponible. L'état-major a néanmoins soumis une offre comparative. Le plus, c'est que les élèves conducteurs pourront s'entraîner sur l'ancien Pionnier.

M. Ch. Baumberger explique qu'avec la pompe, le coût de cette acquisition dépassera la limite autorisée pour une procédure AIMP de gré à gré. La commune pourrait obtenir rapidement une troisième offre et la délibération idoine être soumise dans les meilleurs délais au Conseil municipal.

À l'unanimité (5 oui, un commissaire s'étant récusé pour ce vote), la CTSM préavise favorablement un crédit d'investissement de Fr. 350'000.- pour l'acquisition d'un camion de pompier pour la CP28.

4. Discussion sur la présentation de la campagne de comptages et relevés de vitesse réalisée dans le village de Corsier

Cf. précédente discussion.

5. Budget 2025 de la commission

Les commissaires ont reçu les lignes budgétaires.

M. Ch. Baumberger commente brièvement les changements notables par rapport au budget 2024, notamment le taux d'APM qui passera de 0,5 EPT à 1 EPT (40 h hebdomadaires). L'augmentation du budget du GSIS est malheureusement incompressible ; elle découle du rééquilibrage entre la Ville de Genève (de 65 à 35 %) et les communes (de 35 à 65 %).

M. Ch. Baumberger propose de maintenir à Fr. 200'000.- le budget pour la sécurité (1110.000.31300.90), afin de pouvoir prendre d'éventuelles mesures complémentaires.

Suite à la séance du 6.5.2024, **un élu** suggère d'ajouter Fr. 50'000.- à ce budget afin de charger la société de sécurité privée d'augmenter ses rondes, notamment à proximité des écoles, et de dénoncer le stationnement sauvage à partir de 19h.

M. Ch. Baumberger ne pense pas nécessaire d'augmenter cette ligne en 2025.

À l'unanimité (6 oui), la CTSM préavise favorablement le maintien à Fr. 200'000.- de la ligne 1110.000.31300.90 sur le projet de budget 2025.

M. Ch. Baumberger annonce l'instauration, normalement durant le premier semestre 2025, du service TPGFlex sur la partie basse de la route de Thonon et le village de Corsier. Des arrêts sont aussi prévus à St-Louis, Chans-sur-Léman et Veigy. TPGFlex ne desservira pas Vézenaz depuis Corsier, compte tenu des bus G et 38. Les habitants pourront en revanche se rendre à Gy, Jussy ou Meinier.

Aucun commissaire ne propose d'augmenter un poste particulier afin de mettre en avant un projet en 2025.

6. Motion Voie verte (renvoi par le CM)

M. Ch. Baumberger indique qu'une lettre a été envoyée aux différentes communes (Hermance, Anières, Collonge-Bellerive). Une réunion aura lieu le 9.9.2024 à Collonge-Bellerive à propos de la Voie verte. Les magistrats en charge seront accompagnés par leurs techniciens respectifs.

Un commissaire demande si la barrière installée au chemin des Bûchilles, du côté du village, ne dérange pas les deux habitations.

Mme V. Pires Fernandes répond que le service technique a eu plusieurs contacts avec les concernés. La barrière aurait été moins efficace si elle avait été un peu reculée. Alors que là, elle est bien visible et ne dérange pas les habitants.

À l'unanimité (6 oui), la CTSM est favorable à travailler avec les autres communes pour la création d'une Voie verte intercommunale qui traverserait Corsier.

7. Communications de l'Exécutif

Néant.

8. Divers

Un commissaire évoque le conflit entre le feu des travaux sur la route de Thonon et le feu

du passage piéton, à certaines heures de la journée. Les véhicules s'accumulent, créant un engorgement.

M. Ch. Baumberger, qui en a discuté avec le responsable du chantier, explique qu'il faudrait mettre trois signaleurs de chantier 24h/24 pour remplacer ce feu. La situation devrait se résoudre d'elle-même une fois les 600 m de travaux réalisés.

Mme V. Pires Fernandes rappelle que ces travaux sont réalisés par les SIG ; la commune fera part des problèmes relevés.

Un autre élu demande si l'Exécutif aurait eu connaissance d'une recrudescence des vols, en ce moment.

M. Ch. Baumberger annonce que les représentants de la Pallanterie seront présents le 21.9.2024. Il recommande au commissaire de leur poser directement la question et espère que les lésés ont contacté le 117 ou porté plainte.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h25.

Rapport : E. Maia